

Pétition :

Protégeons le patrimoine bâti et arboricole de nos quartiers

Des quartiers de Québec suscitent la convoitise d'acheteurs qui choisissent de démolir des maisons, quels qu'en soient le style, l'état et la valeur architecturale pour ensuite construire des demeures qui ne s'intègrent pas à la trame urbaine existante, tant par la hauteur, la volumétrie et l'architecture. Dans un seul quadrilatère d'une banlieue centre de Québec, c'est plus de 53 maisons qui sont tombées sous le pic des démolisseurs dans les dernières années. En conséquence, les résidents subissent des changements indésirables et inacceptables de leur milieu de vie et déplorent l'érosion d'un patrimoine bâti irremplaçable, comme en témoigne la récente démolition de la maison Vincent-E. Lyon qui figurait d'ailleurs au Répertoire du patrimoine bâti de la Ville de Québec.

De plus, parce qu'ils entravent la construction de ces nouvelles demeures, des arbres sains et matures sont sacrifiés et des zones de végétation sont diminuées ou éliminées. En plus des tonnes de déchets engendrés par toutes ces démolitions, la perte de ce patrimoine naturel d'une valeur inestimable et les îlots de chaleur en découlant sont déplorables et vont directement à l'encontre des principes de développement durable énoncés par la Ville de Québec dans son document « Vision de l'habitation 2020-2030 » adopté en décembre 2020.

Nous demandons à la Ville de Québec ou aux candidats engagés dans la prochaine élection :

- Un moratoire sur la démolition des maisons sur tout son territoire
- L'élaboration et l'application de critères qui tiennent compte de la valeur des maisons (état de conservation, valeur architecturale, etc.) pour limiter l'octroi de permis de démolition
- L'application plus stricte des critères établis pour accorder des permis de construction de nouvelles demeures
- L'interdiction de l'abattage des arbres matures dans tout projet de densification et/ou de reconstruction.

Comité pour une densification respectueuse,

Mai 2021

